DÉPARTEMENT

VIENNE

ARRONDISSEMENT

CHÂTELLERAULT

COMMUNE

MAIRÉ

Nombres de conseillers :

en exercice : 08

présents : 05

votants : 05

PROCES-VERBAL

RÉUNION 04 OCTOBRE 2024

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 septembre 2024, s'est réuni le 04 octobre 2024, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE.

PRÉSENTS : M. Thierry TRIPHOSE, Mme Nathalie COX, Mme Catherine BIET-ROBIN, M. Manuel MARONNEAU, M. Bertrand CALMARD.

ABSENT EXCUSÉ : M. Jacky COMTE

ABSENT (S) : M. Bernard CLÉMENT, M. Joël TISSOT

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie COX

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée de faire une minute de silence pour Monsieur Etienne Weppe Conseiller municipal décédé le 23 septembre 2024.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024.

Le Conseil municipal arrête le procès-verbal.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2024.

Monsieur Manuel Maronneau souligne que le procès-verbal ne mentionne pas en haut de la page que Monsieur Charlie NIEMEZYK a été démissionné par le tribunal administratif de Poitiers.

L'approbation du procès-verbal se fera au prochain Conseil municipal après correction.

Monsieur le Maire demande de rajouter une délibération concernant la rectification de la délibération n° 2024-09-35 concernant le taux de l'autofinancement suite à une erreur de calcul.

Délibération n°2024-10-47

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'AJOINT TECHNIQUE POUR MONSIEUR GÉRARD RICHAUDEAU

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat de Monsieur Gérard RICHAUDEAU arrive à son terme le 31 octobre 2024 et demande au conseil le renouvellement de son contrat pour une durée de 3 ans sur la base de 16 heures par semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'unanimité le renouvellement du contrat de Monsieur Richard RICHAUDEAU.

Délibération n°2024-10-48

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE DE RÉUNION PAR L'ASSOCIATION MUSIQUE EN SCENE POUR 2024-2025

Par courrier, de Monsieur Tiphaine GAUTREAU Présidente de l'association Musique en Scène demande le renouvellement de la convention pour l'année 2024-2025.

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la salle de réunion concernant les cours de musique le lundi soir de 17 heures à 21 heures est prêtée à titre gracieux, moyennant un contrat d'assurance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité,

de reconduire la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération n°2024-10-49

DEVIS CARRELAGE TRAVAUX GÎTE DE LA PETITE GUERCHE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre des projets d'investissements pour 2024, des travaux concernant le gîte de la Petite Guerche ont été prévus. Ainsi, il est demandé de se prononcer sur les candidatures proposées pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- retient le devis de l'entreprise SARL SIMON, sise à Leigné les Bois 28 rue des Blinières de 3 919,00 € HT concernant les travaux de carrelage du gîte de la Petite Guerche.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

Délibération n°2024-10-50

DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE 2024 POUR LA RÉHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL DE LA PETITE GUERCHE

Le conseil municipal accepte de présenter un dossier concernant la subvention du Syndicat Énergie Vienne pour la réhabilitation du logement communal de la Petite Guerche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

⇨ décide de valider les opérations ci-dessus.

Opération	Coût du projet		Aides sollicitées				Auto financement
Réhabilitation du logement communal la Petite Guerche	HT	TTC	SEV	Fonds Vert	DETR	CAGC (Fonds de concours)	HT
	102 463,07	119 664,11	25 615,77	10 213,00	21 058,00	4 851,18	57 926,16

⇨ autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n°2024-10-51

DON AU TÉLÉTHON 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Téléthon national se déroulera les 29 et 30 novembre 2024 et demande aux membres du Conseil de faire une promesse de don d'un montant de cent euros (100€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°2024-10-52

MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION *A LA* PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à partir du 1er janvier 2025, les collectivités seront tenues de contribuer à la complémentaire prévoyance.

Vu le Code général des collectivités territoriales :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 :

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents :

Dans l'attende de l'avis du Comité Social Territorial :

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- de participer à compter du 01 janvier 2025, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 15 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

Délibération 2024-10-53

Délibération rectificative d'erreur matérielle dans la délibération n°2024-09-35 sur l'autofinancement

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que, parmi les dossiers retenus pour une inscription au budget 2024, une opération est éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) :

↘ Agrandissement de la Mairie à la suite de la reprise du logement communal pour la réhabilitation intérieure (isolation, plomberie, électricité, chauffage…) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

⇨ décide de valider les opérations ci-dessus détaillées pour l'année en cours ;

⇨ programme un montant total de 70 873,00 € HT à l'inscription du budget prévisionnel 2024, section investissement ;

⇨ retient le plan de financement suivant :

Opération	Montant	Aides sollicitées		Autofinancement
	HT	FONDS VERT	DETR	HT
Agrandissement de la Mairie à la suite de la reprise du logement communal (réhabilitation intérieure)	**70 873.06**	**21 261,91**	**21 262,00**	**28 349,22**

⇨ sollicite une demande d'aide financière auprès de l'État sous l'égide de la DETR à hauteur de 50% du montant HT des travaux prévus :

⇨ autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Questions et informations diverses :

Comité des fêtes : Monsieur le Maire fait savoir que le comité des fêtes demande si la mairie peut offrir l'apéritif pour le Téléthon du 30 novembre 2024, le Conseil rappel qu'il a été décidé de ne pas donner de subvention aux associations.

Chapelle de l'église : Monsieur le Maire fait savoir qu'après renseignement l'église appartient bien à la commune, mais la chapelle appartient à Monsieur de CACQUERAY.
Monsieur le Maire va demander un entretien à Monsieur de CACQUERAY pour connaître sa position concernant la chapelle.

Numérotation et signalisation : Monsieur le Maire fait savoir que la distribution des numéros et la pose des panneaux sont en cours.

Date des commissions : Monsieur le Maire indique que plusieurs commissions vont avoir lieu il demande les disponibilités à l'assemblée.

Jardinons notre territoire : Monsieur le Maire a reçu le rapport de visite pour le prix départemental avec des points positifs et des points à améliorer pour l'année prochaine.
Monsieur le Maire indique qu'il en parlera dans la lettre d'infos.

Monsieur CALMARD : Monsieur CALMARD demande la date de l'arrivée de la fibre au hameau de la Petite Guerche.
Monsieur le Maire lui répond normalement fin 2025, et précise que le hameau Montant a la fibre.

Fin de séance 22h20

Le Maire
Thierry TRIPHOSE

Secrétaire de séance
Nathalie COX